

Livret de l'adhérent 2020



Association des
Collectifs
Enfants
Parents
Professionnels

29, rue du Charolais -75012 Paris

Tél.: 01 44 73 85 20

Site : www.acepp.asso.fr

Mail : info@acepp.asso.fr



Aceppnationale

Acepp_Nationale

Le réseau Acepp, c'est

- La reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant
- La qualité de l'accueil et l'éveil de l'enfant
- La collaboration parents/professionnels pour le développement d'initiatives ancrées dans le territoire
- L'ouverture à tous et le respect de la diversité

Rejoindre l'Acepp

C'est faire partie d'un réseau de

- 1.000 collectifs de parents (dont 800 structures d'accueil dans 68 départements)
- 50.000 parents, 34.000 enfants
- 17.000 places d'accueil
- 8.000 salariés
- 24 fédérations Acepp



Le Label parental Acepp©

4 THÉMATIQUES, 17 CRITÈRES.— S'engager dans la démarche du Label permet de questionner son projet à partir de 17 critères. Une fois le label obtenu, votre lieu d'accueil peut afficher son identité parentale, valoriser ses pratiques, s'inscrire dans une démarche dynamique de progression pour garder vivant son projet parental.



Le réseau Acepp, acteur politique

- Des prises de positions
- Des contributions aux débats locaux et nationaux
- Une participation active dans les espaces de concertation départementaux et nationaux

Assemblée générale

Réservez la date du 16 mai 2020 à Carcans (33)

Et la veille (le 15 mai) la formation découverte du mouvement Acepp

L'équipe Nationale

Pôle des collectifs enfants parents professionnels

Accueil, Adhésion, Facturation

Fadila Bakli

01 44 73 85 20 - fadila.bakli@acepp.asso.fr

Secrétariat

Déborah Grenouillet

01-44-73-85-21 — deborah.grenouillet@acepp.asso.fr

Petite enfance, Emploi, Mutuelle, SAGA

Philippe Dupuy directeur

01 44 73 85 22 - philippe.dupuy@acepp.asso.fr

Formation continue, Emploi, Accompagnement des collectifs

Isabelle Duchenne, chargée de mission,

01 44 73 85 26 - isabelle.duchenne@acepp.asso.fr

Développement, Innovation, Territoires, Parentalité

Claire Gougeon, chargée de mission

01 44 73 85 32 - claire.gougeon@acepp.asso.fr

Logiciel Belami, Accompagnement des collectifs

Jean-Baptiste Charnet, chargé de mission,

jb.charnet@acepp.asso.fr

Pôle des universités populaires de parents

Emmanuelle Murcier, déléguée

06 08 17 61 54 - emmanuelle.murcier@acepp.asso.fr

Des adhérents formant un réseau de compétences, de valeurs et d'actions

Des outils pour votre association

La Lettre d'info et les webinaires sur les sujets d'actualité et les questionnements des gestionnaires petite enfance.

Une Boîte à docs « Animer et gérer » pour vous accompagner au quotidien dans la gestion et l'animation de votre association avec des fiches pratiques sur la vie associative, l'accueil des enfants, les infos réglementaires, la fonction employeur, la formation des professionnels et des bénévoles, la mutuelle, la prévoyance...

La Gazette quatre numéros par an sur des dossiers thématiques et la vie du réseau.

Pour consulter la Boîte à docs et vous inscrire aux webinaires vous devez vous rendre sur le site : www.acepp.asso.fr/adherents

Toutes les infos www.acepp.asso.fr/adherents

Le Service d'Accompagnement à la Gestion Associative - SAGA

« *Accepter la gestion d'une crèche, c'est devenir du jour au lendemain : employeur, gestionnaire, garant d'une qualité d'accueil des enfants et de la place des parents, tout cela en respectant le code du travail, la réglementation et la législation Petite enfance, les démarches administratives.; et le projet parental !* »

Le SAGA est destiné à accompagner, soutenir bénévoles et salariés, en complémentarité avec votre expert comptable et/ou commissaire aux comptes.

L'accompagnement SAGA se fait localement pour la compta, la gestion prévisionnelle, la paie et la formation. Les méthodes et les outils sont communs pour l'ensemble du réseau et mutualisés au niveau national.



Des organismes de formation

17 organismes de formation ACEPP pour apporter une réponse de proximité à des besoins de formation de professionnels et/ou de bénévoles, que ce soit en intra sur site, ou en collectif avec d'autres structures.

Pour partir en formation avec l'ACEPP: 2 solutions :

- Vous êtes proche d'une fédération territoriale ACEPP, rapprochez vous d'elle.
- Sinon contactez l'Acepp nationale pour que nous puissions vous proposer une offre en fonction de vos besoins :

Mail: isabelle.duchenne@acepp.asso.fr

Consulter les catalogues de formation sur la page publique du site ACEPP.

Un logiciel de facturation souple : Bel Ami

Un logiciel qui s'adapte au fonctionnement de votre structure, pas l'inverse. Il est hébergé sur serveur avec possibilité d'utiliser le logiciel sur plusieurs postes en même temps, y compris à distance.



L'accompagnement du réseau Acepp pour toutes les étapes :

- Installation, paramétrage et formation sur place, par un formateur du réseau Acepp.
- Suivi de formation pendant toute la première année, avec un interlocuteur que vous connaissez et qui vous connaît.
- Soutien par un réseau d'accompagnateurs avec les fédérations locales.

Des tarifs préférentiels : Assurance, mutuelle, location de jeux et jouets, centrale d'achats

Toutes les infos www.acepp.asso.fr/adherents

Qui peut adhérer ?



En fonction de votre statut

Une association déclarée loi 1901, une SCIC, une mutuelle.

Remplissez le bulletin d'adhésion
Association déclarée

Un groupe de parents non déclaré en association.

Remplissez le bulletin d'adhésion
Association de fait

Une personne

Remplissez le bulletin d'adhésion
Individuel

Membre actif ou associé ?



Membre Actif

Si vous signez la Charte pour l'accueil de l'enfant ou la Charte des initiatives parentales de l'Acepp (voir pages suivantes), vous serez électeur à l'Assemblée générale et vous pourrez être éligible au Conseil d'administration de l'Acepp.

Membre associé

Si vous ne signez pas de charte, Vous serez électeur à l'assemblée générale mais vous ne serez pas éligible au Conseil d'administration de l'Acepp.

Les Universités Populaires de Parents

peuvent adhérer à l'AF-UPP

Pour toutes infos emmanuelle.murcier@acepp.asso.fr

Les chartes de l'Acepp

des Chartes de l'ACEPP* Initiatives parentales

LES INITIATIVES PARENTALES SONT DES COLLECTIFS DE PARENTS CITOYENS, ACTEURS ET SOLIDAIRES

Au sein des initiatives parentales, les parents sont acteurs, citoyens et coopèrent ensemble sur des projets pour leurs enfants ou pour eux-mêmes :

- elles initiatives parentales reliées au sein de l'ACEPP cherchent à mettre en place des actions diverses où les parents sont acteurs, responsables et citoyens et non uniquement bénéficiaires des actions ;
- elles permettent aux parents d'être force d'initiative sur leur territoire pour favoriser le bien-être collectif des enfants et des parents ;
- elles cherchent à construire des espaces de coéducation avec les professionnel-le-s élus et les institutions au niveau de leur territoire. Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche de développement social local.

Les initiatives parentales sont fondées sur la solidarité entre les parents

Les initiatives parentales reliées au sein de l'ACEPP permettent aux parents d'être ressources les uns pour les autres. Elles facilitent les rencontres entre parents, le partage d'expériences, l'entraide et le lien social.

Les initiatives parentales sont centrées sur une implication active des parents

Au sein des initiatives parentales, l'implication des parents s'exerce à tous les niveaux : dans l'élaboration des projets, dans la mise en place d'actions, dans l'organisation. Les parents participent aussi aux décisions et à l'évaluation des actions.

Le rôle des animateurs salariés, s'ils existent, vise à faciliter cette implication et, dans ce cas, le pilotage du projet est collectif et partagé entre parents et animateurs.

LES INITIATIVES PARENTALES

S'INSCRIVENT DANS UNE ÉTHIQUE DE RECONNAISSANCE DE LA PLACE ET DU RÔLE DES PARENTS DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ

Les initiatives parentales, reliées au sein de l'ACEPP, refusent une approche de la parentalité qui valoriserait un ou des modèles dominants :

- elles s'adressent à tous les parents et recherchent la participation de tous ;
- elles reconnaissent le droit de chaque parent à être reconnu dans son rôle parental et d'exprimer son propre point de vue ;
- elles sont fondées sur la reconnaissance et la mise en valeur des ressources des parents en se décentrant de leurs éventuelles difficultés éducatives ;
- elles s'interdisent jugement et visée par rapport aux pratiques éducatives des parents et s'engagent à ne donner aucune information sur les familles à l'extérieur sans leur autorisation ;
- elles refusent la stigmatisation des parents sur des critères sociaux ou culturels, et/ou sur des difficultés à assumer leur rôle.

LES INITIATIVES PARENTALES

SE CONSTITUENT EN RÉSEAU

Les initiatives parentales se relient ensemble, au sein de l'ACEPP, pour construire des espaces de coéducation parents-professionnels-élus-institutions, et promouvoir la place et le rôle des enfants et des parents.

Charte de l'ACEPP* pour l'accueil de l'enfant

L'ACCUEIL ET L'ÉVEIL DE L'ENFANT SONT LA RAISON D'ÊTRE DE TOUT LIEU D'ACCUEIL.

- ✦ Chaque lieu d'accueil se doit de rechercher activement une qualité d'accueil dont les objectifs sont déterminés par l'ensemble des parents, des professionnel-le-s et des partenaires (PMI, Municipalité...).
- ✦ Le lieu d'accueil doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et l'exploration du monde qui l'entoure.
- ✦ Tout adulte veille à expliquer à l'enfant par la parole sa vie et son environnement direct. Il écoute la parole de l'enfant et respecte ses rythmes propres; il est attentif à son expression non-verbale.
- ✦ L'éveil culturel et artistique du jeune enfant est un élément clé de la démarche éducative. Il respecte les diversités sociales et culturelles des enfants et des familles.

LES PROFESSIONNEL-LE-S SONT LES GARANT-E-S DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET LES ORGANISATEURS DE LA VIE QUOTIDIENNE.

- ✦ Les professionnel-le-s respectent, prennent en compte et valorisent les identités culturelles de chacun, adulte ou enfant.
- ✦ Ils organisent la vie quotidienne du lieu d'accueil dans l'intérêt de tous et permettent aux parents d'avoir un autre regard sur leur enfant.
- ✦ Le lieu d'accueil organise des temps d'échange entre professionnel-le-s et leur offre des perspectives d'enrichissement, notamment par la formation continue.

LES PARENTS SONT ET RESTENT LES PREMIERS ÉDUCATEURS DE L'ENFANT.

- ✦ Les parents sont invités à accompagner l'enfant et rester dans le lieu d'accueil autant qu'il est possible et nécessaire.
- ✦ Le lieu d'accueil, et notamment les professionnel-le-s, encourage le questionnement, les échanges et les solidarités entre parents.
- ✦ Il facilite aussi la participation des parents dans les instances de décision et de gestion, notamment en favorisant les formations de bénévoles souhaitables.
- ✦ Les projets, éducatif et social, du lieu d'accueil sont élaborés et adaptés conjointement par les parents et les professionnel-le-s.

LE LIEU D'ACCUEIL SE FONDE SUR UNE DÉMARCHÉ DE CITOYENNETÉ ACTIVE ET SOLIDAIRE.

- ✦ Il permet l'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité grâce à un fonctionnement adapté.
- ✦ Le lieu d'accueil s'ouvre sur son quartier ou son village et tisse des liens et des relations dans son environnement.
- ✦ Il participe à la mise en réseau des structures d'accueil du jeune enfant, et notamment par l'ACEPP.
- ✦ Le lieu d'accueil promeut la place du jeune enfant dans la société telle qu'elle s'exprime notamment dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.



Objet commun aux Fédérations Acepp

L'Acepp a pour objet de promouvoir:

- Une place à l'enfant dans la société comme sujet à part entière
- La reconnaissance de tout parent comme premier éducateur de l'enfant
- La qualité de l'intervention éducative auprès des enfants, l'importance d'une reconnaissance des professions liées à l'enfance
- Les intérêts matériels et moraux fondamentaux des familles
- Une solidarité et une citoyenneté actives dans le respect des différences.
- La nécessité d'une coéducation active entre enfants, parents et professionnels

L'Acepp a une fonction de tête de réseau pour ses adhérents.

L'Acepp peut avoir pour objet la gestion directe d'une action ou d'un établissement de jeunes enfants.

Les statuts sont téléchargeables sur le site www.acepp.asso.fr

Membres du Bureau

Stéphanie GOYHENEIX, Présidente
Angèle AMARGER, Vice-présidente aux fédérations
Séverine MONTEL, Secrétaire
Isabelle RODRIGUEZ, Trésorière

Membres d'honneur

Isabelle BOURREE FEUILLET
 Jean-Michel GERASSI
 Jean-François GERVET
 Henri GRILLET
 Solange PASSARIS
 Marie-Laure CADART

Membres du conseil d'administration

Fédération territoriale du réseau Acepp

Sylvie BOUVERET - Acepprif
 Angèle AMARGER - Acepp 37
 Stéphanie GOYHENEIX - Acepp 33-47
 Marie-Claude BAILLE - Acepp 05
 Véronique LECOMTE—Colline Acepp
 Audrey RODDE - Acepp 81
 Ashley SIBILLE - Acepp Rhône

Lieu d'accueil

Isabelle RODRIGUEZ - Petit à petit (33)
 Virginie NICOLAS - Berlingot (35)

Idiel ORTIZ - Les renardeaux (74)
 Yves JOUTEL - Les Pitchouns (76)
 Yohan VERGNE - La planète des enfants (75)
 N'Gricia MENDY - Mod2garde (78)
 Samia ZEMMIT - Arc en ciel (69)

Initiative parentale

Séverine MONTEL - UPP Vallon des Fleurs (06)
 Jean-François ROBIC - UPP Toulouse (31)

Individuel

Chantal BORDE
 Anne-Françoise DEREIX
 Antoine PEUGEOT
 Manon PINSKY
 Delphine RICHIER
 Delphine BOUDET

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre

Les fédérations Acepp

ACEPP Nationale Tél 01.44.73.85.20

Mel : info@acepp.asso.fr

Site : www.acepp.asso.fr



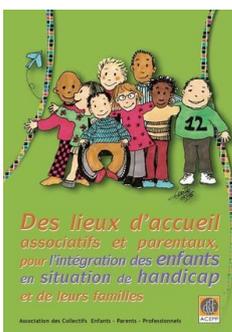
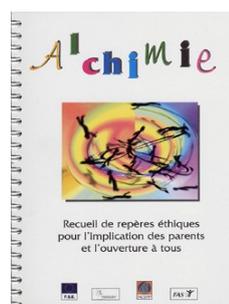
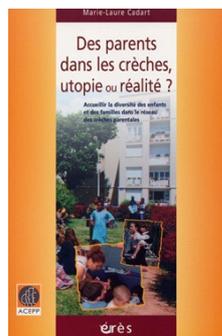
Département	Nom	Téléphone	Mel	Site
03/15/43/63	Acepp Auvergne	04 73 37 83 28	acepp.auvergne@gmail.com	http://www.acepp.asso.fr/acepp-auvergne/
04	Alpe Acepp 04	04 92 34 52 97	asso.alpe@orange.fr	http://www.asso-alpe.fr
05	Alpaje Acepp05	04 92 53 76 97	alpaje@alpaje-acepp05.fr	http://alpaje-acepp05.fr/
07/26	Acepp ADeHL	04 75 38 76 94	com@reseau-enfance.org	http://www.reseau-enfance.com
14/50/61	Acepp Calvados Manche et Orne	02 31 97 67 46	acepp.basse-normandie@orange.fr	
17	Acepp 17	05 46 87 20 05	Acepp17.asso@gmail.com	http://www.acepp17.com/
18	Arppe en Berry Acepp 18	02 48 30 77 95	info@arppeenberry.org	http://www.arppeenberry.org/
29	Acepp 29	02 98 55 00 57	Acepp29@gmail.com	http://www.acepp29.fr/
31	Cocagne Acepp 31	05 61 72 62 03	contact@cocagne31.org	http://www.cocagne31.org
33/47	Acepp 33/47	05 56 49 16 42	Acepp33.47@orange.fr	http://www.acepp.asso.fr/acepp-33-47
37	Achil Acepp 37	02 47 55 96 11	contact@achil.fr	http://www.achil.fr
38/73	Acepp 38/73	04 76 35 02 32	contact@acepp38.fr	http://www.acepp38.fr
46	FCP Lot Acepp 46	05 65 33 64 00	Fedecrepalot@gmail.com	http://www.creches-du-lot/
64	Acepp 64	06 64 03 88 15	Acepp.64@hotmail.fr	http://www.acepp.asso.fr/acepp-64
65	Pyrene Acepp 65	06 26 15 63 71	odile.peneau@aol.com	
69	Acepp Rhône	04 72 73 05 10	info@acepprhone.fr	http://acepp-rhone.fr/
74	Acepp 74	04 50 23 20 87	contact@acepp74.fr	http://www.acepp74.fr
81	Acepp 81	05 63 48 73 14	acepp81@gmail.com	http://acepp81.fr
83	Acepp 83	06 48 39 41 50	acepp83.acepp@gmail.com	http://acepp83.fr
86	Acepp 86	05 49 01 61 04	acepp86.vichalalen@orange.fr	http://www.acepp.asso.fr/acepp-86
91	Acepp 91	09 73 53 85 95	info@acepp91.org	http://www.acepp.asso.fr/acepp-91
Hauts de France	Colline Acepp	03 20 88 26 49	contact@colline-acepp.org	http://www.colline-acepp.org
Ile de France	Acepprif	01 40 09 60 60	acepprif@acepprif.org	http://www.acepprif.org

Les publications de l'ACEPP

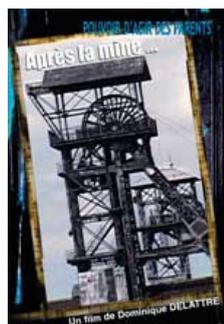
La Gazette de l'Acepp : 4 numéros par an sur des thématiques et l'actualité du réseau.



Quelques livres



Quelques DVD



Mais aussi des vidéos pour animer des réunions et présenter les atouts du réseau.

L'ensemble de nos publications peuvent être commandées ou téléchargées sur le site de l'Acepp dans « Nos Ressources. »